

MAIRIE DE BRIE - 16590**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 24

Procuration : 3

Votants : 27

L'an deux mil vingt trois

Le : **18 décembre**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.Date de la convocation du Conseil Municipal : **12 décembre 2023****OBJET : D2023_9_3****Décision modificative n° 2
au budget général****Présents : BERTHELON S ; BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BRIANCON JP ; BUISSON M ; CHASLARD B ; CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLIERE M ; GERACI F ; GUERIN S ; HELION P ; JOUANNET J ; MASSON G ; MOINARD BOUTENEGRE M ; MOREAUD D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; THOS F ; URBAJTEL P ; VIEUILLE R ; VRIET L****Ont donné procuration : IMARD C à THOS F ; LACOURARIE S à BRIANCON JP ; ROUHIER D à BUISSON M****Secrétaire de séance : VRIET Laure**

En cette fin d'année, il faut ajuster les crédits prévus au budget primitif 2023.

Les crédits prévus à l'article 6811 « Dotations aux amortissements » ne sont pas suffisants.

De la même manière, le montant du RIFSEEP ayant été revalorisé de 5,8 % afin de tenir compte de l'inflation et ceci n'ayant pas été prévu lors du vote du budget primitif, il est nécessaire d'ajouter des crédits supplémentaires au chapitre 012 Charges de personnel - article 64118 « Autres indemnités ».

Enfin, rien n'a été prévu au budget primitif concernant le dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des agriculteurs, il faut abonder l'article 7391111.

Il convient de prendre la décision budgétaire modificative suivante :

Section de fonctionnement**Recettes**

Compte 741127 Dotation Nationale de Péréquation + 15 200 €

DépensesCompte 64118 Autres indemnités + 5 000 €
Compte 6811 Dotations aux amortissements + 10 000 €
Compte 7391111 Dégrèvement sur TFPNB en faveur
des jeunes agriculteurs + 200 €

AR Prefecture

016-211600614-20231218-D2023_9_3-DE
Reçu le 20/12/2023

Section d'investissement

Recettes

Compte 282318 Autres bâtiments publics + 10 000 €

Dépenses

Compte 21312 Bâtiments scolaires + 10 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, donne un avis favorable à cette décision modificative au budget général.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 19 décembre 2023

Pour copie conforme :

En Mairie, le 19 décembre 2023

Le Maire,

Michel BUISSON